



Comment utiliser le broyat ?

1 Utilisation dans le compost :

En complément des épluchures et autres matières « azotées ». Le broyat apporte le carbone indispensable aux organismes.



Recette pour un bon compost

1seau de matières verte (azote) :

Restes de repas d'origine végétale, pelures de fruits, de légumes, d'agrumes, tontes, etc.

POUR

1seau de matières brune (carbone) :

broyat ou feuilles mortes

2 Utilisation en paillage :

C'est-à-dire en couverture du sol, sans incorporation à la terre.



Avantages

- Il limite la croissance des herbes
- Il conserve l'humidité du sol et protège du soleil
- Il fournit des éléments nutritifs en se décomposant lentement
- Il abrite les insectes et organismes utiles au jardin
- Il nourrit les vers de terre qui participent à l'aération du sol
- Il protège les plantes des fortes gelées d'hiver



Comment pailler ?

- 1 Préparer le sol autour de vos plantes en désherbant (binette) et en griffant le sol
- 2 Répartir le broyat en couche de 3 à 4 cm environ, 12 cm sous les arbres. **La première fois**, déposer un peu de compost avant de recouvrir de broyat !
- 3 Vous pouvez renouveler l'opération **tous les ans**



N'oubliez pas d'arroser avant et après avoir mis en place le paillis.

Quelles plantes peuvent-êtré paillées avec du broyat ?



Rosiers



Massifs floraux vivaces



Petits fruits



Arbres Arbustes

Cas particulier : résineux et laurier palme

Le broyat de résineux (thuya, cyprès, if, genévrier, sapin...) et du laurier palme peut s'utiliser en paillis et au composteur. Il n'acidifie le sol que si il est déposé au même endroit pendant plusieurs décennies.

Le mieux serait de mélanger les essences d'arbres pour un super broyat!



Pour tout renseignement :
 SICTOM Pontaudur Pontgibaud
 37 route de Pulvérières - Le Vauriat
 63230 SAINT OURS LES ROCHES
 04.73.73.16.83
 prevention@sictompp.fr
 www.sictompontaudurpontgibaud.fr



SICTOM
 PONTAUDUR PONTGIBAUD



ses

déchets
verts de
taille et
d'élagage

à domicile



Une riche idée
pour votre jardin !



Bon à savoir

Le SICTOM collecte chaque année de grande quantité de déchets verts dans ses déchèteries.



Les déchets verts en quelques chiffres

Près de 1000 tonnes collectées sur les déchèteries en 2019

Coût de transport et de traitement = 60 € par tonne

Avantages du broyat

Produire une véritable ressource de matière organique pour le jardin



Utilisé en paillage ou incorporé au compost, le broyat retourne « à la terre » et le jardin apprécie !

Economiser des ressources



En paillage, le broyat limite l'évaporation d'eau, ce qui limite l'arrosage.

Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires

Le paillage empêche les mauvaises herbes de germer et de se développer.

Valoriser les déchets verts sur place

Moins de déchets à transporter à la déchèterie et donc à traiter.



Le broyeur

Deux solutions sont possibles

LOUER OU EMPRUNTER son matériel permet d'éviter un coût d'achat important et d'utiliser un matériel performant et adapté pour une utilisation peu fréquente.

ACHETER permet d'avoir son matériel à disposition toute l'année. Son utilisation régulière permet de rentabiliser rapidement l'achat. A vous de calculer !

Au préalable de l'achat



Renseignez-vous dans plusieurs magasins spécialisés. Avant tout achat, il faut évaluer votre besoin de broyage et le temps que vous voulez y consacrer. L'achat dans le commerce d'un broyeur électrique ou thermique devra être adapté au volume et au diamètre moyen des branches à broyer dans une année.

Demandez à effectuer des essais pour vous rendre compte par vous-même du débit du broyeur et le diamètre de branche acceptable.



Petite astuce !

A noter qu'à l'automne, vous pouvez broyer vos feuilles mortes à l'aide d'une simple tondeuse.



Aide pour l'achat d'un broyeur

Afin de promouvoir la pratique du broyage à domicile, le SICTOM Pontaumur-Pontgibaud participe à l'achat d'un broyeur pour les particuliers en attribuant une **subvention de 30%** du montant TTC. Cette subvention est plafonnée à **150€** pour un achat seul et à **300€** pour un achat groupé.

Achetez à plusieurs, faites le calcul

2 voisins achètent un broyeur de qualité

→ Coût du broyeur 200€ (estimatif)

→ Déduction appliquée 60 €

→ Reste à la charge : 140€ partagés entre les deux voisins soit 70€ par voisin, soit 35% du prix de départ.



Conditions d'éligibilité à l'aide

- Etre un particulier habitant sur le territoire du SICTOM et s'acquitter de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- Avoir acheté un broyeur homologué après la date de mise en place du dispositif (9 octobre 2015)
- Remplir le formulaire de demande
- Signer la convention avec le SICTOM

Modalités

- Une seule aide sera allouée par personne ou groupement de personnes
- Cette aide est allouée en fonction de la date d'arrivée des demandes et dans la limite des crédits disponibles

Téléchargez ces documents sur le site internet du SICTOM
www.sictompontaumurpontgibaud.fr